

Cheseaux, le 27 octobre 2014

CONSEIL COMMUNAL

CHESEaux

PREAVIS N° 48/2014

Demande de crédit pour le déplacement et la reconstruction du collecteur communal 2 situé au ch. de la Saugettaz

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1 - Introduction

Le collecteur communal 2 est situé actuellement en bordure du ch. de la Saugettaz. Sa faible pente pose, en cas de fortes précipitations, un certain nombre de problèmes qui se répercutent régulièrement sur la zone villa de la rue des Pâquis.

Par ailleurs, son emplacement n'est pas satisfaisant dans l'optique de la mise en valeur du PPA Pâquis, certains périmètres constructibles étant dessinés sur son tracé actuel.

C'est pourquoi, après avoir étudié les variantes possibles avec l'aide du bureau Courdesse et associés, la Municipalité a opté pour un nouveau tracé traversant le périmètre du PPA (voir plan annexé) et permettant un raccordement optimal de toutes les constructions à venir sur ce site. De plus la pente sera augmentée, et permettra d'améliorer sensiblement la situation décrite ci-dessus.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en soumission, et c'est l'entreprise Laurent Membrez SA, qui a été choisie, sous réserve bien entendu de l'acceptation du présent préavis.

2 - Coût des travaux selon soumissions rentrées

- Travaux de Génie-civil – EU - EC	Fr. 400'000.--
- Honoraires	Fr. 75'000.--
- Divers et imprévus ~10 %	<u>Fr. 45'000.--</u>
Montant total	Fr. 520'000.-- =====

3 - Conclusion

La municipalité estime qu'il est indispensable de réaliser ces travaux, afin d'une part de permettre un raccordement plus aisé de tous les bâtiments qui seront construits dans le périmètre du PPA – Le Pâquis, et d'autre part d'améliorer la pente permettant un meilleur écoulement pour les immeubles déjà raccordés sur l'ouvrage existant.

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 520'000.-- TTC**, destiné au déplacement et à la reconstruction du collecteur communal 2 situé au ch. de la Saugettaz

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 48/2014 du 27 octobre 2014
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 520'000.-- TTC** destiné au déplacement et à la reconstruction du collecteur communal 2 situé au ch. de la Saugettaz
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

DECHARGE

les commissions de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 octobre 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : plan de situation